

Chaudenay

(Commune de Chevannay)



La ferme de Chaudenay
« Maison forte » avant 1789

Son histoire

Marie-Thérèse Gavat-Charlut

Avant-propos

Pourquoi raconter l'histoire de Chaudenay, ce lieu un peu intrigant, isolé de la commune de Chevannay ?

Que se passe-t-il derrière ces murs ?

Les automobilistes, les cyclistes, les randonneurs empruntant la vallée de l'Ozerain passent devant ces bâtiments et s'interrogent.

Moi-même, enfant, j'accompagnais ma grand-mère Irma à Chaudenay.

C'était angoissant de franchir une porte puis une autre porte, monter à l'étage par des escaliers très étroits puis arriver dans une chambre sombre et rencontrer une très vieille dame, assise dans son fauteuil, près de son lit.

Nous repartions, ma grand-mère avec quelques livres empruntés et moi, heureuse de quitter cet endroit qui m'impressionnait.

Je pense que cette dame était la sœur de René Fousset qui a occupé les lieux vers les années 1940-1955.

Les seigneurs se succèdent à Chaudenay

En 1641, reprise de fief de la seigneurie de Chaudenay par Claude Morizot, avocat à la Cour lui appartenant par la succession de ses père et mère.

En 1659, reprise de fief et dénombrement de la seigneurie de Chaudenay, paroisse de Chevannay par Jean Morizot, avocat à la Cour, à lui donnée par père et mère, en son contrat de mariage le 17 avril 1659 avec Dame Marthe Millière, pour le prix de 24 000 livres.

« Elle consiste en une maison forte avec toute justice, en 300 journaux de terre, en bois, en soitures de prés tout en un tenant et la rivière qui les traverse, en 80 arpents de bois avec une grange sur la montagne avec 50 journaux de terre ».

En 1680, reprise de fief de la seigneurie de Chaudenay par Paul de la Michodière, seigneur de la Motte, trésorier général de France en Bourgogne en qualité de mari de Dame Antoinette Morizot.

« Laquelle seigneurie a été constituée en dot par Dame Marthe Millière, sa mère en leur contrat de mariage en 1679 ».

En 1696, reprise de fief par messire Armand François de Menou, chevalier, marquis de Charnisey (Indre et Loire) et autres lieux.